

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, Simon, David, Vergnaud, Harel-Oger, Chesnel, Sylvestre, Gillet.

Étaient absents : néant

Mme Vergnaud a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Droit de préemption : 7 Louvel

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Eric Landois, installé au Conseil Municipal depuis le 9 septembre 2014.

Suite à la démission de M. Landois, reçue le 4 novembre dernier, Mme le Maire, en vertu de l'article L 270 du code électoral, a convié au Conseil Municipal de ce jour, Mme Gillet Nadine, candidate venant juste après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire.

Il convient de procéder à l'installation de cet élu.

Mme le Maire procède à l'appel nominal. Mme Gillet Nadine, présente, est installée dans ses fonctions de Conseiller Municipal. Un nouveau tableau du Conseil Municipal est établi.

Conséquences sur les Commissions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité intègre Mme Gillet Nadine dans les Commissions « Urbanisme » et « Environnement - Cadre de vie ».

PRÉSENTATION DE LA GENDARMERIE DE ST AUBIN DU CORMIER

Mme le Maire donne la parole au Major Sylvain Le Nicol, commandant la brigade de St Aubin du Cormier.

M. Le Nicol informe qu'il a pris ses fonctions en Aout 2016 et qu'il commande cette brigade en toute autonomie. En effet la Brigade de St Aubin du Cormier n'est plus rattachée à celles d'Antrain et de St Brice en Coglès depuis un an.

La Brigade de St Aubin fonctionne sur un réseau de 14 Communes : Du canton de St Aubin du Cormier à Sens de Bretagne.

Elle se compose d'un effectif de 15 personnes dont 5 personnels féminin.

Outre ces moyens humains, M. Le Nicol présente aux élus les moyens dont il dispose en termes de locaux (bureaux, logements), de véhicules, de matériel.

Enfin il aborde toutes les compétences attribuées à la brigade (judiciaires, administratives, militaires) en expliquant leur mode de fonctionnement (organisation des services, partenariat avec les élus municipaux, objectifs) et rappelant que ces compétences s'articulent autour de la Sécurisation, la Prévention, la Répression.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et prend acte du partenariat instauré entre la mairie et le commandant de brigade.

POINT SUR LE BUREAU DE POSTE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de La Poste en date du 5 novembre dernier concernant l'activité du Bureau de Poste de Gosné. Elle rappelle que ce point avait été déjà abordé lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 et lors de la présentation faite par les services de la Poste le 20 janvier 2015.

Il ressort de ce courrier les éléments suivants :

- Faible fréquentation du bureau de poste
- Horaires non adaptés qui ne seront pas élargis
- Réduction des ouvertures à envisager du fait de réorganisation du personnel du secteur de Liffré
- Travaux à faire sur le bâtiment du bureau de poste.

La plupart des opérations effectuées dans ce bureau pourraient l'être dans une Agence Postale Communale ou un Relais Poste Commerçant.

Mme Gestin, membre de la Commission mise en place pour le devenir de la Poste présente une synthèse des solutions à envisager avec les avantages et inconvénients des 3 solutions proposées :

- Maintien du bureau de Poste à raison de 14 heures par semaine
- Agence Postale Communale dans les locaux de la mairie sur les heures d'ouverture de la mairie
- Relais Poste Commerce dans un commerce local sur les heures d'ouverture du commerce retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention, préconise d'orienter l'activité de la Poste vers un Relais Poste Commerce. Mme Gestin est chargée de collecter les souhaits des commerces locaux susceptibles d'être intéressés.

Mme Gestin informe que le commerce retenu s'engagera avec La Poste par convention, sur une durée de 3 ans. Il est rappelé également que le bureau de poste actuel est installé dans un bâtiment communal.

BUDGET PRIMITIF 2016 – LE BOCAGE – DM SUR BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 18 octobre dernier, il a été créé un nouveau lotissement intitulé : lotissement « Le Bocage ». Ce lotissement a été immatriculé à l'Insee suivant notification en date du 8 novembre 2016. Il convient maintenant de voter les inscriptions budgétaires pour alimenter ce nouveau budget.

Mme le Maire informe les élus qu'il convient dans un premier temps de rapatrier les écritures passées sur le budget communal dans l'attente de la création de ce budget : acquisition du terrain, honoraires, prêt.

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif « Le Bocage » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 186 510.00 € en section de fonctionnement
- 189 610.00 € en section d'investissement

Afin de régulariser les écritures et notamment rapatrier les écritures passées sur le budget principal, Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative budgétaire suivante sur le budget communal :

Compte 27638 : + 75 610.00 € (Investissement Dépenses)

Compte 2111 : + 75 610.00 € (Investissement Recettes)

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré, domicilié 2 rue du Calvaire, concernant l'accès à sa propriété. Celui-ci souhaite acquérir la parcelle AB 547 (propriété communale) jouxtant sa propriété.

Ce courrier reçu fait suite à une doléance de la Commune qui lui a demandé de régulariser les limites de propriétés et de remettre en place les bornes initiales afin de ne pas empiéter sur le domaine public.

Mme le Maire, à partir d'un plan de situation présente cet accès qui se fait aujourd'hui de la rue du calvaire par une voie communale et qui rejoint la rue buissonnière desservant, à pied, la maison des services, le pôle médical et le groupe scolaire.

À défaut d'acquisition, cet administré demande à étudier un accès par un autre coté de la propriété, tout en laissant le sentier piétonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, est défavorable à la vente de ce chemin. En effet en aliénant le chemin objet de la parcelle AB547, le passage piéton n'existerait plus.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à trouver une solution d'accès qui satisferait les deux parties. Pour ce faire le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de s'aider du groupement du cabinet d'urbaniste « Massot, Ersilie », en charge des dossiers communaux actuels. En effet il semble important de dessiner la sortie de la parcelle en adéquation avec les usages de la maison des services, du groupe médical, du groupe scolaire et d'une éventuelle extension du pôle médical.

CHARTRE DES LITTORELLES

Mme le Maire propose aux élus de mettre à jour la charte de la Résidence « Les Littorelles ». Cette charte est proposée obligatoirement aux locataires des pavillons « Espacil » conformément aux accords passés avec le bailleur social.

Mme Gestin informe que la convention passée le 25 avril 2013 nécessite une actualisation. Elle donne lecture de la nouvelle convention proposée par l'animatrice en gérontologie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette convention.

Mme Gestin informe les élus qu'une convention concernant la maison des services sera proposée après avoir intégré le nouvelle intercommunalité.

REPAS DE CONVIVIALITÉ – CONVENTION AVEC LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Mme le Maire rappelle que suivant la délibération en date du 25 avril 2013, tous les jeudis à la maison des services, l'animatrice en gérontologie propose des repas de convivialité suivis d'une animation.

Elle propose que les personnes âgées des Communes extérieures puissent participer à ces rencontres, sous réserve de disponibilité aux mêmes prix que les seniors de Gosné. Cependant les Communes de résidence participeraient à la différence entre le prix de revient et le prix facturé aux personnes âgées.

Le prix de revient a été estimé à 14 €, le prix de vente étant de 7.5 €, les Communes extérieures participeraient à hauteur de 6.50 € par repas consommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les conventions avec les Communes concernées.

TARIF 2017 DE LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de la location de la salle de la Maison des Services pour l'année 2017.

Mme Gestin propose de supprimer le tarif « adhérent » qui n'est plus approprié à ce jour. En effet, la charte de la maison des services sera à redéfinir après l'intégration à la nouvelle intercommunalité « Liffré Cormier Communauté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le tarif de la maison des services au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNÉ
TARIF A – Repas le samedi midi	200 €	120 €
TARIF B – Repas le dimanche midi ou jour férié le midi	200 €	120 €
TARIF C – Réception ou réception après office	120 €	80 €

AVENANT À LA CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ALSH

Mme le Maire rappelle que lors du conseil communautaire du 10 septembre 2015, la Communauté de Communes a procédé au renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour le fonctionnement des ALSH des Communes dotées d'un centre de loisirs.

Cependant, depuis le mois de juin 2016, l'ALSH de Gosné bénéficie de la mise à disposition d'une salle supplémentaire de 218m² qui modifie l'article 3 : « locaux mis à disposition » de la convention initiale. Il convient d'émettre un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant modifiant l'article 3 de la convention de mise à disposition des locaux pour le fonctionnement de l'ALSH de Gosné.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la convention établie avec le Conseil Départemental pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.

La Commune de Gosné possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de 1500 équivalents habitants fonctionnant par la technique de traitement biologique par boues activées. Les ouvrages sont exploités sous le régime d'affermage avec la SAUR.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020 une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (au tarif annuel de 0.41€ par habitant DGF), un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours par an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et les R 3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n° 1868 du 26/12/2007, la Commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale dérogatoire au code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

CONVENTION AVEC ST AUBIN DU CORMIER – TERRAIN DES SPORTS

M. Veillaux, Conseiller Municipal délégué aux sports, informe les élus de la nécessité de passer une convention avec la Commune de St Aubin du Cormier afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de St Aubin du Cormier en complément des terrains communaux de Gosné.

Il informe que cette mise à disposition concerne le nouveau terrain synthétique de St Aubin du Cormier moyennant une participation annuelle de 150 € à verser à la Commune de St Aubin du Cormier.

Les entraînements se feront le mardi soir (ou autres si disponibilité) pour la période allant de novembre 2016 à avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition. Il s'engage à verser la participation demandée et autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de St Aubin du Cormier pour la saison 2016/2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015 DU SYNDICAT D'ÉNERGIE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Energie.

M. Havard présente les différents éléments du rapport ainsi que le rapport concernant la Commune de Gosné :

- Le patrimoine communal avec les différentes installations électriques
- Le bilan des interventions
- Les préconisations.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

Le Conseil Municipal demande également la pose de la borne pour les véhicules électriques comme convenu avec le SDE et suivant les délibérations en date du 27 février 2014 et 10 mars 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2015 du Syndicat du Bassin versant de l'Ille et l'Illet dont le but est d'informer les élus des actions menées par le syndicat pour améliorer la qualité de l'eau.

Mme Le Saout Hélène, déléguée, présente les actions menées en 2015 :

- Vie du syndicat avec les faits marquants
- Un nouveau contrat territorial pour la période 2015-2019
- Les actions du syndicat en 2015
- Travaux sur les cours d'eau
- Actions agricoles et bocage
- Sensibilisation, formation des collectivités, des particuliers, des scolaires
- Bilan financier 2015.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport. (pour plus d'infos : www.bvii.fr).

AVIS SUR DOSSIER – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ZH 155p – ZH 151 (1/8) – 7 LOUVEL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me GATEL et TEXIER, notaires à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 7 Louvel à Gosné, appartenant à M. REPESSÉ Sébastien, cadastré section n° ZH 155p pour une superficie de 1941 m² et ZH151 pour 1/8è mepartie pour une superficie de 1 274 m². (en zone UEa du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS

Breiz 5/5 – Mme Le Cuff présente un panneau « Breiz 5/5 » conçu suite à une démarche en faveur de la réunification de la Bretagne à 5 départements. (cf. vœux exprimé lors d'une délibération en date du 26 janvier 2012). Ce panneau offert par la MAB (Musée Archipel Breton) sera installé sur le mur de la bibliothèque municipale.■